



BUDGET ANNEXE « TRANSPORT » EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025

de la communauté de communes
Gérardmer Hautes Vosges

Présentation en séance du conseil communautaire du 9 avril 2025

Rappel des principes budgétaires

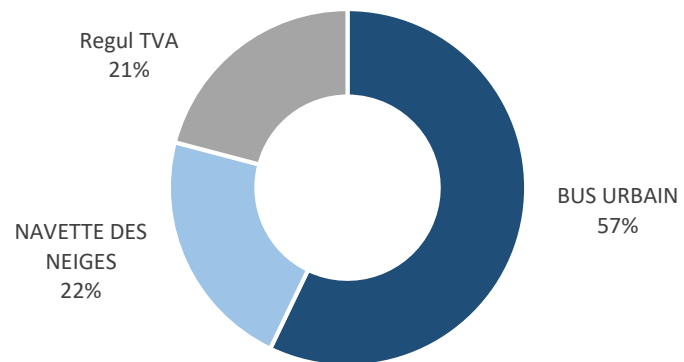
- ✓ Annualité : année civile ;
- ✓ Equilibre : les recettes doivent couvrir les dépenses ;
- ✓ Sincérité : le budget doit respecter la réalité des recettes et des dépenses ;
- ✓ Le budget est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement qui doivent être équilibrées séparément ;
- ✓ Le budget se vote par chapitre qui regroupe des comptes définis par une nomenclature.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 90 030 €

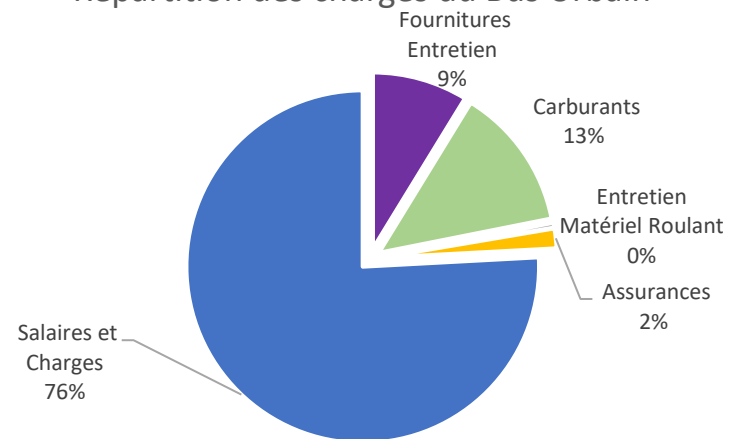
DEPENSES CHAPITRE - LIBELLE	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
011 - CHARGES DE GESTION COURANTE	114 553,46	108 039,56	64 380,87	72 000,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	-	-	-	
65 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,02	0	-	18 030,00
66 - CHARGES FINANCIERES	-	-		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	114 553,48	108 039,56	64 380,87	90 030,00

RECETTES CHAPITRE - LIBELLE	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
70 - PRODUITS DES SERVICES ET VENTES	-	-		
75- AUTRES PRODUITS			0,51	3,24
77 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	122 000,00	110 000,16	75 000,00	70 000,00
002 - REPORT RESULTAT N-1	-	7 446,52	9 407,12	20 026,76
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	122 000,00	117 446,68	84 407,63	90 030,00

Budget Transport Répartition dépenses de fonctionnement



Répartition des charges du Bus Urbain



SECTION D'INVESTISSEMENT : 0,00 €

Pas de section d'investissement pour ce budget annexe.